

SOMMAIRE

LE CANADA EN FRANCE. BUREAU DE JOUR. CHAMBRE DES COMMUNES. LETTRES DE BUCKINGHAM. F. X. B. SERVICE TELEGRAPHIQUE. CONSEIL DE VILLE. COMMUNICATION. A TRAVERS OTTAWA. FEUILLETON—ANNA DIEU-LE-VIEUX: Auguste Sieder. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

LE CANADA EN FRANCE

Notre traduction de l'article du Mail sur nos gloires nationales (voir le Canada du 30 décembre dernier) a été reproduite par le Petit Moniteur, Paris, 9 février. Ce journal tire à quatre vingt mille exemplaires, et comme le fait observer M. Charles de Bonnechose dans une lettre toute récente, cette immense publicité, jointe au caractère populaire de la feuille, répandra presque partout la connaissance du Canada. Les lecteurs commencent à savoir que votre beau pays est découvert, mais le peuple l'ignore. Cependant, que de progrès à cet égard depuis trois ou quatre ans ! Nous devons dire que M. de Bonnechose a contribué pour sa bonne part à nous révéler à nos cousins d'outre-mer.

Le Petit Moniteur fait suivre l'article en question des lignes suivantes : "Un tel hommage venant d'une plume anglaise est d'autant plus précieux que l'antagonisme subsiste dans le Canada, où la population française, grâce à son prodigieuse vitalité, a su maintenir intacte son langage, ses lois et sa religion. Tout ce qui s'est passé dans ce pays depuis trente ans a confirmé la prédiction faite, en Amérique, par l'illustre Alexis de Tocqueville, quand il écrivait, en 1831 : "Si, au Canada, d'ici à quelques années, la race anglaise ne parvient pas à parquer les Français dans l'étroit espace qu'ils occupent aujourd'hui, les deux peuples se trouveront en présence. Il est difficile qu'ils se fonde jamais et qu'il s'établisse entre eux une complète union. On peut donc espérer qu'en dépit de la conquête, les Français arriveront un jour à former à eux seuls un bel empire dans le nouveau monde, plus éclairés peut-être, plus moraux et plus heureux que leurs pères."

Il existe à Rouen une société de l'Emulation Chrétienne, qui donne de temps à autre des conférences publiques. L'une des dernières conférences par M. l'abbé P. Lecœur, avait trait au Canada, et ce prêtre distingué a parlé de notre pays dans les termes les plus sympathiques. Nous allons reproduire d'après le Nouvelliste de Rouen une courte analyse de cette conférence, qui montre que le nombre de ceux qui s'occupent là-bas du Canada s'accroît constamment. "Ce sont des Dieppois, des Rouennais, des Bretons—à dit le conférencier—qui, les premiers, y plantèrent notre drapeau. Champlain et Montcalm, avec l'aide des missionnaires y développèrent notre influence, malgré les efforts des Anglais qui rodèrent aux nations sauvages l'eau-de-vie. Mais ceux-ci ne reculent devant aucun sacrifice pour s'assurer cette terre, dont Voltaire nous conseillait l'abandon, et après une héroïque résistance, ils s'emparèrent de Québec. Vainement, depuis deux cents ans, ont-ils voulu s'assimiler leur conquête, l'indépendance native du Canadien-français leur lointain vésist. Allez sur cette terre lointaine, vous y trouverez nos mœurs, nos habitudes, notre politesse et cette générosité qui survit à nos défaites et nous fait partout aimer. L'émulation a de plus l'énergie persévérante qui ne recule devant aucun sacrifice, et dont la tenacité généreuse fait toujours triompher le droit. Quand l'Angleterre protestante voulut, il y a trente ans, imposer ses doctrines, en s'emparant des écoles, les Canadiens catholiques fondèrent des écoles libres, qui comptent aujourd'hui 300,000 étudiants. Dix mille Français seulement ont fondé cette colonie, mais leur expansive fécondité permet de prévoir, le moment où, dans toute l'Amérique du Nord, ils seront répandus. Ils se marient entre eux pour mieux rester eux-mêmes. Notre littérature, nos inventions et nos modes y jouissent d'une faveur obstinée, un peu plus d'initiative permettrait à notre commerce d'y trouver un immense débouché. Sous la domination anglaise qu'ils ont obligé à respecter en partie leur autonomie, ils ont conservé un cœur tout français. Lors de l'invasion de 1871, on en vit un grand nombre quitter leur terre natale pour défendre avec nous le pays d'où leurs pères étaient partis. Noble nation, dont la défaite n'a point abattu l'indépendance,

ce, dont notre abandon n'a point diminué la sympathie et qui, après deux siècles de conquête, a su garder son sang et son langage, ses mœurs, ses croyances et sa liberté."

ECHOS DU JOUR

Sa Grandeur Mgr Fabre visite actuellement les maisons d'éducation de Montréal.

Le Dr Carroll, le nouveau sénateur de l'île du Prince Edouard, a pris son siège hier.

Une dépêche privée au Sun, de New-York, annonce que les partisans de Grant à la convention républicaine sont au moins de deux contre un.

Il a paru hier sous la rubrique : Ça et là, un entrefilet au sujet de l'ingratitude filiale, qui a échappé à notre contrôle; nous en désavouons tout particulièrement la conclusion.

Une société Saint-Jean-Baptiste vient d'être fondée dans la ville et la paroisse de Chicoutimi sous les auspices de Sa Grandeur Mgr Racine. On voit que le mouvement national ne se ralentit pas.

Les recettes de l'assemblée tenue par M. Parnell, à Chicago, le 23, sont estimées à \$10,000. Il a été souscrit au Canada environ un quart de million de piastres pour venir en aide aux Irlandais. La législature d'Ontario vient de voter \$20,000 dans ce but.

Le projet de loi ayant pour but de constituer la compagnie de téléphone du Canada, demande pour cette institution des pouvoirs aussi étendus que ceux que possèdent les compagnies de télégraphe. Le fonds capital est de \$500,000.

D'après les statistiques préparées par M. Georges H. Dobson, on constate que la consommation du charbon, au Canada, s'est élevée pendant l'année 1879 à 1,731,999 tonnes. Sur ce chiffre, 1,119,220 tonnes ont été importées et 612,779 proviennent du Canada.

M. Currier, M. P., administrateur, hier matin, une dégelée au correspondant du Globe, qui a donné à entendre qu'il formait partie de la maison T. W. Currier et Cie, laquelle a fourni à son département des travaux Publics. L'affaire a produit une certaine sensation—surtout au sud-est correspondant.

Dans le seul Etat du Massachusetts la moyenne des divorces, pendant les trois dernières années, a été de un divorce sur vingt-trois mariages. N'est-ce pas pénible pour les enfants de ces couples divorcés, et les conséquences de tant de discordes sont plus immorales encore..... Et dire que les libres-penseurs de France veulent le divorce..... Pauvre France!

M. Méthot vient de présenter un projet de loi qui a pour but de fixer le taux de l'intérêt dans la province de Québec; il déclare que dans chaque cas où l'intérêt ne sera pas spécifié, il devra être de 6 pour cent; huit pour cent devra être le maximum dans les cas où l'intérêt sera spécifié et toute somme dépassant ce chiffre ne sera pas recouvrable.

Au Sénat, sir Alexander Campbell a déclaré que M. Fabre n'a pas été nommé représentant du Canada à Paris. Comme l'honorable monsieur, dit-il, devait aller à Paris et que le gouvernement du Canada désirait entrer en négociations avec la France pour faciliter l'entrée des vaisseaux canadiens dans les ports de ce pays, le gouvernement cru bon d'utiliser les services de M. Fabre en cette circonstance, avec l'entente que ses dépenses seraient payées.

En parcourant les colonnes du Nouvelliste de Rouen, nous relevons, dans ce seul numéro, les noms suivants qui sont, assurément, aussi canadiens que rouennais: Cunson, Drouin, Duchamps, Dubois, Godefray, Lamy, Lamare, Lapière, Langlois, Legris, Lebel, Lemire, Leclerc, Lefebvre, Masson, Petit, Roque, Sauvageot, Valois.

Nos parents de là-bas, ne songent peut-être pas qu'ils ont ici des cousins et des cousines, toujours heureux d'apprendre de leurs nouvelles.

L'Express de Buffalo, N.-Y., dit que la ville de Winnipeg, Manitoba, qui il y a peine dix ans, était un petit fort perdu dans le désert, demande aujourd'hui des soumissions pour la construction d'un pont en fer, pour les convois de chemin de fer, les piétons et les véhicules, de huit cent pieds de longueur et d'une hauteur suffisante pour laisser passer les ba-

teaux à vapeur. Parmi les progrès étonnants de l'Amérique, il n'y en a pas qui égale celui de Manitoba depuis cinq ans.

Du Pionnier de Sherbrooke:

Les cultivateurs des cantons voisins de notre cité doivent se réjouir en voyant monter le prix de nos céréales. Jusqu'à présent, le blé se vendait trois piastres la corde et l'on prévoit qu'il se vendra certainement quatre piastres. A ce prix les cultivateurs des environs à dix milles à la ronde ne devraient pas brûler un seul arbre sur le champ; et de plus ils devraient s'approvisionner de blé pour l'hiver prochain. Le moment est arrivé pour eux où ils pourront défricher leur terre tout en vivant à l'aise. Qu'ils profitent de la manne qui va passer pour agrandir leur domaine, pour payer leur fonds de terre, et pour se mettre indépendants. Qu'ils se gardent cependant d'être extravagants dans les jours de prospérité qui vont leur être données.

Un vote très contesté a été donné, hier, à la Chambre des communes, au sujet du projet de loi présenté par M. Bolduc, l'estimable député de la Beauce, ayant pour but de porter à \$300, au lieu de \$50, le montant du dépôt que chaque candidat doit faire le jour de son entrée en fonction. Ce projet de loi n'a été rejeté que par dix voix, la division ayant été de 71 contre 69. S'il eût rallié une voix additionnelle, l'Orateur aurait été obligé de donner le vote prépondérant, ce qui ne s'est pas vu depuis longtemps.

On a allégué qu'un dépôt considérable aurait pour effet d'empêcher les candidats n'ayant pas de chances de succès d'engager inutilement la lutte, de crainte que leur dépôt ne soit confisqué. Mais il est bien constaté qu'un dépôt élevé n'a pas cet effet, et on en a la preuve aujourd'hui dans le comté de Rimouski où quatre candidats briguent les suffrages populaires, bien que le dépôt exigible soit de \$200, en vertu de la loi de Québec.

CHAMBRE DES COMMUNES

25 février 1880.

L'Orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, M. Stephenson soumet le premier rapport du comité du Hansard.

M. Cameron présente un bill pour amender l'acte incorporant le "Anchor Marine Insurance Company."

M. Casey—Mouvement pour donner au comité des privilèges et élections une pétition relative à M. Hooper, le député de Lennox.

Sur demande de sir John Macdonald le débat est ajourné.

M. Girouard présente de nouveau, avec corrections, le bill ayant pour but de légaliser le mariage contracté avec la sœur d'une épouse défunte.

En réponse à M. Casey, demandant si le gouvernement se propose d'autoriser sur le mai importé pour l'alimentation du bétail une remise égale à celle autorisée sur le même grain lorsqu'il est importé pour la fabrication de l'alcool, M. Bowell répond que le gouvernement s'occupe de la question.

En réponse à M. Robertson, M. Pope dit que le gouvernement se propose de n'accepter aucune des soumissions qui seraient présentées au ministère de la marine et des pêches pour l'érection d'un phare à l'extrémité de la Pointe de Sable, dans le havre de Shelburne, Nouvelle-Ecosse.

En réponse à M. Vallée, sir Charles Tupper dit que l'attention du gouvernement a déjà été attirée sur le projet de construire un embranchement de l'Intercolonial, à partir de Saint-Michel jusqu'à Saint-Joseph de Lévis, et de rejoindre par une traverse régulière l'Intercolonial avec le chemin de fer du Nord entre Saint-Joseph de Lévis et Québec et qu'il étudierait la question.

En réponse à M. Kaulback M. Langvini dit que le gouvernement prendrait sous considération la demande qui lui a été faite de construire un bris-ames à Cherry Point, Petite Rivière, dans le comté de Lunenburg.

En réponse à M. Merner, sir Ch. Tupper dit que le gouvernement n'a pas le droit d'obliger le chemin de fer du Grand Tronc à charger un taux uniforme pour le transport du fret sur son parcours que la distance soit longue ou courte.

En réponse à M. Schultz M. Langvini dit que le gouvernement n'est pas encore décidé à faire enlever la barre située à l'embouchure principale de la rivière Rouge.

En réponse à M. Borden, M. Langvini dit que, le gouvernement ne peut s'engager à ouvrir un crédit pour la construction d'un nouveau bris-ames dans la baie Scott.

Et en réponse à M. Smith, il dit que le gouvernement fixera prochainement l'époque du transport des condamnés au pénitencier de Dorchester.

M. Fleming présente une motion dans le but d'obtenir copie de l'arrêté du conseil prohibant le débarquement au port d'Halifax d'émigrants qui ne possèdent pas la somme de \$20.

La mise en force de cet arrêté rendra non seulement service aux émigrants, mais encore à la ville d'Halifax qui, chaque saison, se trouve obligée de donner des secours à des émigrés indigents. Comme on le sait l'émigration européenne se trouve trop entre les mains des compagnies de navigation qui, n'ayant aucune espèce de responsabilité, ne craignent pas de faire des promesses mensongères aux émigrants, pour augmenter les profits de leur ligne. Il est arrivé par exemple que des émigrants qui, avant le départ, avaient reçu la promesse d'être dirigés vers l'ouest, ont été déposés sur le quai d'Halifax, sans

autres ressources que la charité publique.

M. J. H. Pope—Il est bien difficile de contrôler l'émigration et le gouvernement, malgré tous les efforts qu'il a faits dans ce but, n'a pas eu une pleine réussite. Les agents ont averti les émigrants de ne pas se diriger vers le Canada; ils ne leur ont pas caché qu'ils pourraient ne pas y trouver d'ouvrage, ils ont même exigé la position, mais à cela les émigrants leur répondent que jamais la situation ne pourra être plus mauvaise qu'en Angleterre. Lorsque le gouvernement apprend que les grandes villes du Canada étaient remplies d'ouvriers qui ne pouvaient obtenir de travail, il a cru qu'il était indis pensable, dans l'intérêt de tous, d'adopter l'ordre du conseil dont il est question.

Le gouvernement a fait tous ses efforts pour arrêter une émigration imprudente qui ne peut que nuire au pays, et l'honorable député ne devrait pas le blâmer pour cela. Car naguère son organe condamnaient fortement le ministère parce qu'il encourageait trop l'émigration. Il est vrai que le gouvernement a fait preuve de sa grande inconséquence. Dans l'espace de dix jours il a publié un article contre l'émigration et un autre disant qu'il était utile d'attirer au Canada une émigration en masse, que les émigrés aient de l'argent ou non. Le gouvernement s'efforcera d'encourager une saine émigration, tout en protégeant les intérêts du pays, et attirera ici non-seulement des cultivateurs, mais encore des artisans et des hommes d'expérience, dans certaines branches d'industrie, ne peut qu'aider au développement de nos manufactures.

M. Mills—La crise que nous avons traversée est imputable à la politique nationale du gouvernement; les promesses que le gouvernement a faites ne se sont pas réalisées.

M. Thompson—La question de l'immigration chinoise devrait être étudiée; il serait temps d'arrêter un mouvement qui est de nature à ruiner la classe laborieuse de la Colombie Anglaise.

M. Bain—Le pays ne peut prospérer sans l'immigration, mais il faut de toute nécessité un contrôle sérieux et les émigrants indigents, ceux qui ont des antécédents judiciaires, devraient être exclus. Il serait bon d'adopter pour l'émigration des règlements calqués sur ceux de New-York.

M. Sproule—L'ordre du conseil en question a sauvegardé beaucoup des intérêts du pays; c'est le corollaire de la politique nationale.

M. Mackenzie—L'ordre du conseil n'a été mis en force qu'au printemps dernier; il n'a donc pu affecter l'émigration de l'année dernière. Du reste les remarques faites à la dernière session, au sujet des résolutions relatives aux chemins de fer par sir Charles Tupper, ne pouvaient que favoriser l'émigration d'une classe qui ne peut qu'être nuisible au pays. Bien plus l'ordre du conseil dont il est question aura pour effet immédiat d'attirer l'émigration à notre détriment dans les pays étrangers.

M. White (Cardwell)—Le débat s'écartera un peu de son point de départ, puisqu'on veut y faire intervenir la politique nationale. Si les effets de cette politique sont aussi désastreux que veut le dire l'opposition, l'ordre du conseil du gouvernement est de la plus haute sagesse, puisqu'il ne nous enlève pas de gens qui ne pourraient y trouver de l'emploi.

La politique nationale a produit les résultats les plus satisfaisants; les manufactures se relèvent, le commerce prend de l'essor, et la crise qui menaçait de se prolonger longtemps touche à son terme. Mais ce n'est pas en agissant comme le font certains membres de l'opposition qu'on ramènera la prospérité dans le pays. L'un d'eux n'a pas hésité à envoyer une lettre au Guardian de Manchester, pour éloigner les capitaux anglais du Canada. Il représente les habitants des colonies les plus sages et disait que le pays marchait à sa ruine. Il n'en est pas ainsi, heureusement. On constate partout une recrudescence d'activité; les affaires se relèvent à Montréal et dans le dernier incendie qui a dévasté Saint-Jean, les affaires se relèvent aussi rapidement que dans cette ville.

M. Patterson—L'honorable député de Cardwell a parlé de Montréal et de Saint-Jean; il aurait pu rappeler que Montréal n'a pas payé la souscription promise au fonds de secours pour les incendiés.

M. Plumb—Les arguments des honorables députés de l'opposition ne sont que la répétition des articles publiés dans le Globe dans le cours de l'an dernier. Le ministre de l'agriculture a montré par ses remarques qu'il connaissait parfaitement la question. Il tient à favoriser l'émigration, mais il ne veut pas qu'elle se fasse aux dépens du pays et des émigrants qu'on pourrait amener ici par des promesses menteuses.

M. Gault—Les effets de la politique nationale se font vivement sentir. Dernièrement sept familles d'Halifax envoyées à Montréal ont immédiatement trouvé du travail.

M. Anglin—L'ordre du conseil exigeant que chaque émigrant débarquant dans nos ports justifie la possession d'une somme de \$20 est injuste; il ne peut qu'arrêter le mouvement d'émigration. On peut voir par les statistiques que les meilleurs émigrants qui nous sont arrivés ne possédaient pas cette somme en débarquant.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

Les bills suivants sont lus une seconde fois: Acte pour constituer et pour pourvoir à la liquidation de la banque Stadacona.

Acte pour incorporer la Cie canadienne du téléphone Bell.

Acte pour autoriser la Cie d'assurance contre le feu et sur la vie, la

Stadacona, à remettre sa charte et pour pourvoir à la liquidation de ses affaires.

Acte constituant la Cie française du câble atlantique.

Acte constituant l'Association des commis-voyageurs de la Puissance.

Acte pour autoriser la Cie du chemin de fer Grand Occidental à établir un fonds de retraite, de secours et d'assurance.

Acte constituant la Cie de chemin de fer d'Emerson et de la Montagne à la Tortue.

Acte constituant l'Union Baptiste du Canada.

La Chambre se forme en comité sur le projet de loi de M. Colby, relatif à la loi de faillite.

M. Colby présente un amendement à son projet de loi, pourvoyant à ce que la mesure n'ait en rien les biens des faillis qui se trouveraient entre les mains des syndics, lorsque la loi sera sanctionnée.

Après une assez longue discussion, le comité se lève et soumet le bill aux amendements.

M. Bolduc fait motion pour la seconde lecture du bill ayant pour effet d'amender la loi électorale actuelle en force.

Ce bill a pour but d'élever de \$50 à \$300 le dépôt que doit faire tout candidat avant d'être mis en nomination. Le nombre de votes égal à la moitié de ceux qui ont été donnés à son adversaire, le montant de \$300 lui est remboursé; dans le cas contraire, il est acquis au gouvernement. Cet amendement aura pour effet de faire disparaître grand nombre de nominations ridicules, qui n'ont d'autre but que d'embarasser un candidat sérieux et de gêner son élection. Si cet amendement est adopté, les élections par acclamation seront beaucoup plus nombreuses.

M. Landry—concurt entièrement dans les remarques du député de la Beauce. L'amendement aura les meilleurs effets, il éloignera grand nombre de candidatures posées par des gens irresponsables dans un but de malveillance. L'amendement pourrait même être plus entier, il devrait faire profiter le candidat heureux du dépôt de \$300 fait par son adversaire.

Sir John Macdonald—Le gouvernement ne voit pas d'objection à cet amendement à la loi, mais l'honorable député de Beauce attend-ait aussi facilement le but qu'il se propose, en fixant le dépôt à \$200.

M. Blake—Le principe de l'amendement est juste, mais un dépôt de \$200 ou \$300 est beaucoup trop élevé.

M. Desjardins—La chambre approuve le principe du bill; son adoption fera disparaître des candidatures qui n'ont d'autre effet que de jeter la perturbation dans un comté et d'entretenir des rancunes politiques.

M. Langvini—On ne peut nier que le principe du bill soit excellent, mais un dépôt de \$200 serait bien suffisant.

M. Thompson (Caribou)—On ne peut qu'approuver cet amendement, mais pour qu'il produise les effets qu'on en attend, il faudrait que le dépôt soit de \$100.

Dr Orton—Pour obtenir le remboursement de son dépôt le candidat malheureux devrait obtenir les deux tiers des votes donnés à son adversaire.

M. Houde—Un dépôt de \$200 serait suffisant; cette diminution de \$100 ne nuirait en rien aux effets que l'on attend de la mesure.

La chambre ayant été appelée à voter sur la motion pour la seconde lecture, repousse le bill par un vote de 69 pour et 71 contre. Voici l'état de la division:

Pour—M. Angus, Baker, Barnard, Bergeron, Bolduc, Bourassa, Bourbeau, Bowell, Brooks, Brown, Caron, Cockburn (Northumberland), Colby, Connor, Cuthbert, Dawson, Desaulniers, Desjardins, Domville, Dreyer, Ferguson, Gair, Gault, Gendron, Girouard (Jacques-Cartier), Grandbois, Houde, Hureaux, Jones, Kaulback, Kilvert, Kirkpatrick, Kranz, Landry, Lane, Langvini, Little, Macdonald (King), MacDonald (Victoria, C.B.), McDonald (Cap Breton), McDonald (Picton), McGreary, McInnes, McLeod, McTory, Masson, Massie, Méthot, Montplaisir, Mousseau, Orton, Quinn, Patterson (s Essex), Pope (Compton), Rinfret, Ross (Dundas), Routhier, Royal, Ryan (Marquette), Sayer, Skinner, Sweeney, Thompson (Caribou), Tiller, Vallée, Vanasse, White (Cardwell), White (Renfrew), Wisser.—69.

Contre—M. Allison, Anglin, Arkell, Bannerman, Beauchemin, Bachard, Bergin, Bill, Blake, Boutbese, Browne, Bunsier, Burpee (Saint-Jean, N.B.), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Cameron (Victoria), Carvillat, Côté, Côté, Côté (Muskeoka), Fleming, Dumont, Elliott, Farrow, Floppin, Gouffon, Gunn, Guthrie, Hackett, Hay, Hesson, Levesque, Hingston, Keeler, King, LaRue, Laurier, Levesque, MacDonald (Victoria, N.E.), Macdonald (Le Mark), Mackenzie, McCallum, McCarthy, McQuig, McKay, McLennan, McQuade, Malouin, Merner, Mills, Mutari, Oliver, Olivier, Paterson (Brant), Pickard, Robertson (Shelburne), Robinson, Rogers, Ross (Middlesex), Ryan, Sayer, Sproule, Stephenson, Tassé, Thompson (Haldimand), Trevo, Wallace (Norfolk), Wallace (York), Weldon, White (Hastings).—71.

La Chambre s'ajourne à 10.40 hrs.

LETTRE DE BUCKINGHAM

(De notre correspondant spécial.)

La collecte que Mgr l'Evêque d'Ottawa a ordonnée pour secourir les Irlandais du diocèse d'Elphin, eut lieu dans l'église le dimanche 15 février, et produisit le chiffre de \$109. Un seul citoyen a donné la somme de \$20.

Durant le cours de cette semaine, M. le curé de Buckingham a fait transporter à Portland, des bragues, des planches, des chaînes, un ancre et d'autres matériaux destinés à l'achèvement de la chapelle qu'il y fait construire.

Notre estimé concitoyen, le Dr A. W. Petit, est parti de Buckingham, vendredi dernier, pour aller demeurer à Saint-Denis, sa paroisse natale. Les habitants de cette localité ayant requis sa présence au milieu d'eux par des instances répétées, le

docteur a dû se rendre à leurs désirs. Il emporte avec lui les regrets et les bons souhaits de tout l'Institut Canadien-Français, dont il a été l'un des fondateurs et l'un des membres les plus-étés.

—A une séance de l'Institut canadien-français tenue le 18 février, plusieurs personnes ont été admises, soit comme membres honoraires, soit comme membres actifs. Voici les noms des premiers:

M. F. R. E. Campeau, Ottawa, membre correspondant.

M. Achille Fréchette, Ottawa, membre honoraire.

M. Chs Leduc, Hull, membre honoraire.

M. Alf. Rochon, Hull, membre honoraire.

John Cosgrove, Buckingham, membre honoraire.

Plusieurs autres ont été présentés comme membres actifs, et seront probablement admis à la séance prochaine.

A la même séance M. L. P. Labouglie a fait une lecture remarquable et fort appréciée, sur les moyens de coloniser promptement, sûrement et à bon marché. Il y exprima des idées neuves, justes et pratiques; et quand à celles qui ont déjà été émises sur cette matière depuis un certain temps, il sut les présenter sous un jour tout nouveau.

Dans votre édition en date du 4 de ce mois et à propos de la colonisation dans la vallée du Lièvre, je me permets de faire quelques recommandations qui ont été bien vues des hommes pratiques de ce lieu, et en général de tous ceux qui s'intéressent à la chose. Faire connaître les terres fertiles de cette vallée, puisqu'elles ne le sont pas assez, y ouvrir des chemins, avoir à Buckingham une agence pour la vente et la surveillance de ces terres, voilà ce que l'on demande et ce dont on a grand besoin. Pour ma part, je ne cesserais de le dire et de le redire. Pour se convaincre de l'exactitude de ce que j'ai déjà rapporté à ce sujet, et des immenses progrès qu'il y aurait à réaliser dans cette partie de la province, le gouvernement n'aurait qu'à envoyer ici une personne chargée de s'enquérir des faits et de faire un rapport fidèle.

J'oubliais de vous dire que l'Institut Canadien-Français de Buckingham a décidé de se rendre à Québec pour le 24 juin prochain, et que diverses mesures vont être bientôt prises dans ce but.

21 février 1880. F. X. B.

DERNIERES REDUCTIONS

On accordera tout le semaine sur les fourrures les réductions suivantes. Toutes les fourrures restant en magasin samedi, seront empaquetées jusqu'à la saison prochaine.

Loup-marin.....124 pour cent
Mouton de perse.....15
Martre.....15
Loutre.....15
Castor.....15
Astralak.....15
Robes.....20

R. J. DEVLIN

Pour—M. Angus, Baker, Barnard, Bergeron, Bolduc, Bourassa, Bourbeau, Bowell, Brooks, Brown, Caron, Cockburn (Northumberland), Colby, Connor, Cuthbert, Dawson, Desaulniers, Desjardins, Domville, Dreyer, Ferguson, Gair, Gault, Gendron, Girouard (Jacques-Cartier), Grandbois, Houde, Hureaux, Jones, Kaulback, Kilvert, Kirkpatrick, Kranz, Landry, Lane, Langvini, Little, Macdonald (King), MacDonald (Victoria, C.B.), McDonald (Cap Breton), McDonald (Picton), McGreary, McInnes, McLeod, McTory, Masson, Massie, Méthot, Montplaisir, Mousseau, Orton, Quinn, Patterson (s Essex), Pope (Compton), Rinfret, Ross (Dundas), Routhier, Royal, Ryan (Marquette), Sayer, Skinner, Sweeney, Thompson (Caribou), Tiller, Vallée, Vanasse, White (Cardwell), White (Renfrew), Wisser.—69.

Contre—M. Allison, Anglin, Arkell, Bannerman, Beauchemin, Bachard, Bergin, Bill, Blake, Boutbese, Browne, Bunsier, Burpee (Saint-Jean, N.B.), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Cameron (Victoria), Carvillat, Côté, Côté, Côté (Muskeoka), Fleming, Dumont, Elliott, Farrow, Floppin, Gouffon, Gunn, Guthrie, Hackett, Hay, Hesson, Levesque, Hingston, Keeler, King, LaRue, Laurier, Levesque, MacDonald (Victoria, N.E.), Macdonald (Le Mark), Mackenzie, McCallum, McCarthy, McQuig, McKay, McLennan, McQuade, Malouin, Merner, Mills, Mutari, Oliver, Olivier, Paterson (Brant), Pickard, Robertson (Shelburne), Robinson, Rogers, Ross (Middlesex), Ryan, Sayer, Sproule, Stephenson, Tassé, Thompson (Haldimand), Trevo, Wallace (Norfolk), Wallace (York), Weldon, White (Hastings).—71.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS.

NOUVELLE RAISON SOCIALE

La société qui existait entre M. J. et J. O'DOHERTY, sous les noms et raison de O'DOHERTY & Co, a expiré le 1er du courant par limitation de temps. Les affaires seront dorénavant faites à Ottawa, sous le même nom, par M. J. O'DOHERTY.

O'DOHERTY & Co,

110 RUE SPARKS

Nouvelles marchandises du printemps venant d'être reçues.

Nous avons le plaisir de placer devant nos pratiques et le public en général la première consignation de nos nouvelles marchandises du printemps, et l'on pourra se convaincre en les examinant, que pour le style, la variété et la valeur, elles soutiennent avantageusement la comparaison avec celles de n'importe quelle autre maison dans la Puissance.

Une visite est sollicitée.

EDUCATION

CLASSE PRIVEE DU JOUR ET DU SOIR

Pour les Jeunes Gens

La tenue des Livres, l'Arithmétique, la Calligraphie, la correspondance Commerciale et la Grammaire sont enseignées en Anglais et en Français par un professeur compétent.

Le Latin et le Piano sont extra.

On recevra un certain nombre de pensionnaires.

Pour plus d'informations, s'adresser au professeur, à sa résidence, No. 19 rue Murray

J.-B. LEFEBVRE, Professeur.

SERVICE A THÉ

PORCELAINE, (44 morceaux) \$5.00

C. S. Shaw & Cie

ILLUSTREURS 68 rue Sparks

Pardessus 100

Usters

OUVRIERS de CHANTIERS

CHEZ C. GAGNÉ ET Cie

277, RUE WELLINGTON

Canaris Chanteurs

ESMONDES